



PROCÉDURES DE SÉCURITÉ POUR L'ÉCHAUFFEMENT EN COMPÉTITION

Pour toutes les compétitions sanctionnées de natation canadienne, la direction de la compétition doit s'assurer que les procédures de sécurité sont appliquées. Les entraîneurs, nageurs et officiels sont responsables de respecter ces procédures pendant toutes les périodes d'échauffement prévues. On demande aux entraîneurs d'encourager les nageurs à coopérer avec les contrôleurs à la sécurité.

ÉCHAUFFEMENT :

- Les nageurs doivent entrer dans l'eau de manière prudente **LES PIEDS EN PREMIER**, en entrant du côté des départs ou des virages seulement, d'une position debout ou assise.
- Courir sur le bord de la piscine ou entrer dans le bassin en courant est interdit.
- La direction peut désigner des couloirs de vitesse ou de rythme pendant la période d'échauffement. Une telle utilisation du couloir doit être communiquée par un avis pré compétition, une annonce ou une affiche sur le bord de la piscine.
- Il est permis de plonger dans les couloirs de vitesse désignés seulement. Seule la natation à sens unique est permise dans les couloirs de vitesse.
- Les piscines ayant les appuis de départ de dos pourront offrir un couloir pour les départs de dos. Ceci est à la discrétion du directeur de rencontre (ce n'est pas une procédure obligatoire s'il n'y a pas assez de couloirs disponibles pour le nombre de nageurs.)
- Des avis ou des barrières doivent être placés sur les plots de départ pour indiquer que les plongeurs sont interdits pendant l'échauffement.

ÉQUIPEMENT :

- Les planches, les flotteurs de résistance, les élastiques aux chevilles et les tubas peuvent être utilisés pendant l'échauffement.
- Les palettes et les palmes sont permises dans le bassin d'échauffement secondaire seulement (le cas échéant). Ceci est à la discrétion du directeur de rencontre et recommandé pour les compétitions de haut niveau ou seniors.
- À sa discrétion, le directeur de rencontre peut permettre l'utilisation des tubes élastiques ou d'une corde d'assistance dans les couloirs spécifiés et à un moment précis de l'échauffement et selon l'espace disponible. Il est recommandé de seulement le permettre dans la piscine d'échauffement secondaire. Les entraîneurs sont responsables de la fiabilité et de l'utilisation de l'équipement. Ceci est recommandé pour les compétitions de haut niveau ou seniors.

INFRACTIONS :

Bien entendu, un certain niveau d'interprétation et de bon sens doit être employé à l'application de ces directives. Plonger dans une piscine inoccupée au début de l'échauffement n'est pas la même chose que de plonger dans une piscine bondée de nageurs. Le jugement et le contexte doivent être considérés.

- Les nageurs pris à plonger ou à entrer dans l'eau de façon dangereuse pourraient être retirés sans avertissement de leur première épreuve individuelle à la suite de l'échauffement, au cours



duquel l'infraction s'est produite; les substituts de cette épreuve doivent être avisés si cette épreuve est une finale. Ils pourraient aussi recevoir un avertissement verbal. Ceux qui recevront un avertissement verront leur nom et leur club enregistrés auprès du directeur de rencontre

- Si une deuxième offense était constatée au cours de la même compétition, le nageur pourrait être retiré pour le reste de la compétition.

CONTRÔLEUR DE LA SÉCURITÉ :

Les contrôleurs de la sécurité ont reçu une formation et ce poste est désigné par la direction de la compétition. Les contrôleurs de la sécurité doivent :

- Être visibles en portant une veste de sécurité
- Être situés à chaque extrémité du bassin de compétition et, lorsque c'est applicable, être situés de manière similaire dans les bassins d'échauffement désignés.
- Surveiller activement toutes les périodes prévues d'échauffement.
- S'assurer que les participants respectent les procédures de sécurité lors de l'échauffement et rapporter les infractions au juge-arbitre.

Selon le niveau de la compétition, les contrôleurs à la sécurité doivent travailler avec les entraîneurs et les nageurs pour s'assurer d'un environnement sécuritaire pendant l'échauffement. Cela peut inclure l'explication des règlements aux jeunes nageurs ou de démontrer ses préoccupations à l'entraîneur.

Le jugement, le tact et la confiance sont de guises et donc le contrôleur à la sécurité devrait être un officiel expérimenté.

AVIS À PROPOS DES PARANAGEURS :

S'il y a lieu, on demande aux entraîneurs d'aviser les contrôleurs à la sécurité si des paranageurs participent à l'échauffement, ceci est à la discrétion de l'entraîneur.

La déclaration suivante doit apparaître dans toutes les trousse d'information des compétitions sanctionnées de Natation Canada et les avis affichés:

« LES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ DE NATATION CANADA POUR LES ÉCHAUFFEMENTS DES COMPÉTITIONS SERONT EN VIGUEUR DURANT CETTE COMPÉTITION »